

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*24114380\***

Déposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège  
Division Neuchâteau

Le

Le greffier

Greffé

N° d'entreprise : **0408 775 321**

Nom

(en entier) : **LIBRAMONT COOPERLALIA SCES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Coopérative Entreprise Sociale**

Adresse complète du siège : **Rue des Aubépines 50 à 6800 LIBRAMONT**

**Objet de l'acte : Assemblée Générale 30/04/2024**

1.L'Assemblée Générale est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Jean-François PIERARD, qui accueille les coopérateurs. Le Président de séance constate que l'Assemblée a été valablement convoquée, qu'elle était en nombre pour valablement délibérer. Une liste des coopérateurs présents est annexée à ce PV.

2.Le rapport de Monsieur Victor COLLIN, réviseur d'entreprises est lus à l'Assemblée.

3.Les comptes de l'exercice 2023 et le rapport de gestion sont approuvés à l'unanimité hormis une abstention par Madame DOLPHIJN Isabelle représentante de la Fédération d'Equitation et d'Attelage. Les comptes se clôturent en présentant un total de bilan de 12.212.036,60 € et un bénéfice de l'exercice de 177.180,73 €.

4.La décharge est accordée à l'unanimité aux administrateurs et commissaire réviseur.

5.La décision d'affecter le résultat de -177.180,73 € en réserve est approuvée à l'unanimité.

6.Madame Natacha PERAT présente à l'assemblée le rapport d'activités de l'année 2023 et le programme 2024.

7.La nomination pour une durée de 6 ans de Monsieur Léonard Théron ; et Filière Wallonie Bois (N.E. 0816.595.290) représentée par Monsieur Benoît Helsemans sont approuvés à l'unanimité.

La démission de Madame Natacha Perat remplacée par la société NP co Srl (N.E. 0791.941.751) pour une durée de 2 ans est approuvée à l'unanimité.

La démission de Monsieur Pascal Balleux est également approuvée à l'unanimité.

8. Le mandat de commissaire est renouvelé pour une durée de 3 ans. Ce point est approuvé à l'unanimité.

9.Monsieur Jean-François Piérard passe en revue la liste des nouveaux coopérateurs (liste annexée au PV).

10. Néant.

La séance est levée à 19 heures.

Natacha PERAT  
Administrateur-déléguée

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).